

Les dessous de la paix confessionnelle

XIX^E SIÈCLE • A Genève, la liberté religieuse et la création d'espaces laïques, tels l'école ou le cimetière, permettent aux catholiques et aux protestants de partager les mêmes droits. Un ouvrage raconte comment.

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE HARTMANN

L'enjeu de la mixité religieuse a occupé nombre de sociétés au cours de l'Histoire. Certains cas de pluralisme ont été beaucoup étudiés, contrairement à ceux qui relèvent de l'Etat moderne. Publié en septembre, *L'Apprentissage du pluralisme religieux – le cas genevois au XIX^e siècle* s'y intéresse, sous la direction des théologiens Frédéric Amsler et Sarah Scholl.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, à Genève, protestants et catholiques n'ont pas les mêmes droits. Avec le rattachement des Communes réunies (communes sardes et françaises catholiques) à Genève, en 1815-1816, une mixité confessionnelle s'installe dans le tout nouveau canton suisse. Comment se construit cette nouvelle réalité, avec quels garde-fous et à quelles conditions? C'est ce que raconte Sarah Scholl. Ou quand le XIX^e éclaire le pluralisme religieux d'aujourd'hui.

Comment le canton de Genève s'y prend-il pour que ses diverses communautés religieuses deviennent une seule population?

Sarah Scholl: Cette construction passe par plusieurs étapes importantes telles que l'adoption du principe de liberté religieuse, l'invention d'espaces laïques comme l'école ou le cimetière ou encore la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est la neutralité de l'Etat qui va rendre cela possible entre 1846 et 1907, base d'une démocratie qui repose sur la liberté de penser et de s'exprimer. Peu à peu, la cohabitation entre individus de communautés différentes s'installe dans des espaces religieusement neutres. Il faut noter que Genève adopte une option très drastique par rapport à d'autres cantons, qui maintiennent davantage de liens entre l'Eglise et l'Etat.

A quoi ressemble Genève à cette époque?

En Suisse, chaque canton a alors sa couleur confessionnelle dominante, même si plusieurs sont mixtes. A Genève, la citoyenneté est réservée aux protestants depuis le XVI^e siècle. Catholiques et réformés n'y ont donc pas les mêmes droits au début du XIX^e siècle. Il faudra attendre une à deux générations pour que ce soit le cas, entre 1842 et 1846. Globalement, les protestants ont accueilli les nouvelles populations catholiques avec méfiance et paternalisme.

Ces deux communautés ne sont pas uniformes: les mouvements du Réveil arrivent à Genève au début du XIX^e siècle, prônant un retour à la lettre de l'Evangile et refusant la tutelle de l'Etat. Du côté des catholiques, une nouvelle obédience apparaît avec les Vieux-catholiques, aujourd'hui Eglise catholique chrétienne. S'y ajoutent la franc-maçonnerie, la libre-pensée, le judaïsme.



Le catholique Gaspard Merillod dirige le chœur des séparatistes (franc-maçons, évangéliques, catholiques romains, etc...) qui refusent de faire allégeance à l'Etat. DR

Le culte de la communauté israélite ne sera jamais subventionné ni reconnu officiellement. Ce n'est qu'en 1857, lorsqu'un emplacement est cédé à cette dernière pour y construire une synagogue que les députés réalisent que les juifs n'ont toujours pas de droit de citoyenneté. Une loi est alors votée en ce sens mais les juifs genevois ne réussiront pas à obtenir d'autres formes de reconnaissance de l'Etat genevois.

Les Etats modernes qui se construisent au XIX^e siècle héritent d'une sorte de communautarisme qui ne portait pas ce nom entre les XVI^e et XVIII^e siècles: chaque communauté est organisée plus ou moins indépendamment des autres, avec ses lois, ses coutumes, ses écoles, son territoire. Il y a peu de lien entre elles. Il s'agit donc pour les Etats modernes d'organiser la mixité. Ce qui implique que chaque communauté se défasse de l'idée qu'elle peut imposer ses règles de manière toute puissante. Même si un certain vécu communautaire perdure, les espaces d'intersections s'agrandissent et toujours plus de gens vivent la mixité dans leurs relations sociales.

Ces changements ont-ils été violents?

L'apprentissage du pluralisme religieux s'est finalement fait avec relativement peu de violence physique à Genève (et en Suisse, voire en Europe en général) sur l'ensemble du siècle. Les combats ont surtout été idéolo-

giques, rien à voir avec les guerres de religions des siècles précédents. A Genève, dans le cadre du *Kulturkampf*, les violences policières concernent principalement les biens matériels et n'ont duré que quelque sept ans. Il s'agissait généralement d'écarter une foule hostile pour ouvrir de force une église, puisque les églises sont désormais considérées comme des biens publics, au même titre que les bâtiments scolaires. Des catholiques ont néanmoins été emprisonnés pour avoir résisté à une prise d'église ou soustrait du matériel.

Est-ce que le choix de la neutralité d'Etat est mis en question?

Tout le débat est là, car la neutralité n'est pas neutre, elle est un choix de société, une valeur. L'exemple des cimetières – qui posent aujourd'hui encore problème – est parlant: la loi sur leur laïcisation a fait très mal aux catholiques, pour qui, au XIX^e siècle, l'idée que n'importe qui peut être enterré dans n'importe quel cimetière n'est pas neutre du tout, puisque pour eux, l'Eglise ne s'arrête pas au monde des vivants. Cette loi a donc heurté leur liberté religieuse comme le principe d'une école laïque heurte la vision du monde des plus religieux, toutes confessions confondues. Mais les toutes jeunes démocraties du XIX^e siècle estiment alors que les individus ne peuvent devenir une population qu'en fréquentant la même école et en bénéficiant d'un

minimum de culture commune; il fallait donc supprimer les écoles confessionnelles.

Quelle leçon se dégage-t-elle de la gestion du pluralisme religieux de cette période?

La leçon de cette histoire, à mon sens, est que la liberté religieuse a toujours fini par gagner dans les situations de pluralisme religieux. Autrement dit, avoir permis de construire la synagogue a bien plus fait progresser le pluralisme religieux que d'interdire les processions. Mais une forme de laïcisation forcée a aussi eu ses conséquences positives, seule la laïcisation des cimetières a résolu pragmatiquement les problèmes posés par les décès dans les mariages mixtes (minoritaires) par exemple. Un siècle plus tard, les carrés confessionnels posent un problème très différent car l'ensemble du cimetière est laïque et les carrés ne mettent pas en danger le reste de l'espace.

C'est dans ces espaces neutres que réside la liberté. J'utiliserais cela pour jauger les dangers du communautarisme: est-on obligé d'appartenir à un clan? Avant le XIX^e siècle, on était soit protestant, soit catholique, soit juif, les autorités ne prévoyaient pas d'autres possibilités. C'est ce que ne veulent plus les radicaux du XIX^e qui établissent peu à peu le principe de la liberté religieuse. Il doit toujours être possible de ne s'affilier à aucune communauté, ou d'en changer. I

«L'appriivoisement est aussi nécessaire aujourd'hui»

Aujourd'hui, l'Europe n'est plus seulement catholique, protestante ou athée, elle est aussi musulmane. Peut-on comparer cette situation avec celle du XIX^e siècle?

A condition de tenir compte du contexte, tout à fait, et l'Histoire permet précisément ce regard critique. Du XIX^e au XXI^e, le cadre n'a pas fondamentalement changé – à Genève, jusqu'à l'an passé, nous avions la même Constitution. Si le phénomène d'appriivoisement entre personnes de religions différentes est similaire à travers les siècles, néanmoins, les rapports de force sont très différents aujourd'hui: au XIX^e, lorsque les conflits deviennent virulents, il y a quasi parité à Genève entre protestants et catholiques. Or, notre canton ne comporte actuellement que 5% de musulmans (4,5% en Suisse) pour 95% de chrétiens, d'agnostiques ou autres. De plus, à l'époque du *Kulturkampf* du XIX^e – ce combat entre cultures différentes –, il s'agissait d'asseoir le suffrage universel et la souveraineté de l'Etat, ce qui n'a pas été sans tâtonnements. La vision de l'autorité comme pouvoir pyramidal – telle que la défendent les catholiques qui sont 50% de la population en 1860 – combat la conception de la liberté individuelle que défendent les radicaux. Aujourd'hui, il se peut qu'un petit nombre de musulmans présents en Suisse ait une autre conception de la liberté et de la démocratie, mais la majorité d'entre eux accepte notre système.

La lutte contre les religieux et religieuses menée au XIX^e en Europe sert parfois à relativiser les atteintes à la liberté individuelle des lois anti-burqa.

Là aussi, il faut tenir compte du contexte: à l'époque, la vie en couvent a beaucoup de succès et elle apparaît comme l'antithèse de la société voulue par les radicaux-libéraux: on y renonce à la propriété privée, à la famille, on met de côté son libre arbitre, et on accepte l'anonymat puisque moines et moniales changent de nom, alors que celui-ci, qui définit l'individu, est la base de la démocratie naissante. Aujourd'hui, le port de la burqa ne remet pas en cause tous ces fondements, bien que l'on puisse voir une atteinte à l'égalité entre les sexes et qu'une contrainte démontrée constituerait une atteinte à la liberté individuelle.

Souvent désigné comme le siècle de la sécularisation, le XIX^e a aussi connu un mouvement de reconfectionnalisation.

C'est l'une des leçons de cette période: mises au contact les unes des autres, les différentes confessions ont eu tendance à réaffirmer leur identité. Privées d'officialité, la légitimité des religions vient de leur discours et de leurs pratiques. De même, aujourd'hui, quelques porte-paroles musulmans et chrétiens réactifient des marques identitaires. Le pluralisme oblige les religions à se réinventer, à se reconfectionnaliser. Cependant, des identités fortes ne sont pas problématiques, à condition que chacun se considère comme un acteur de la société civile parmi d'autres. DHN

Initiative 1:12: «Il est urgent de se libérer des chantages»

POLITIQUE • «Le réalisme exclut-il la justice sociale?» La Fédération romande des socialistes chrétiens (FRSC) s'interroge et fait valoir son point de vue à propos de l'initiative 1:12, lancée par les Jeunes socialistes. L'objet passe en votation le 24 novembre.

ANNE-SYLVE MARIETHOZ

«Ce ne sera qu'une fois de plus la ruine de la Suisse», ironisait l'ancien conseiller national Pierre Aguet de la Fédération romande des socialistes chrétiens (FRSC), lors d'un débat au Buffet de la Gare à Lausanne devant une poignée de sympathisants, le 30 octobre dernier. Il se réfère aux multiples mises en garde articulées à propos de l'initiative 1:12 soumise au vote le 24 novembre prochain, lancée par les Jeunes socialistes. Pour lui, ces arguments régulièrement servis contre

toute proposition d'amélioration sociale, sont purement mensongers. «Depuis la mise en place de l'AVS au moins, notre pays devrait avoir sombré déjà plusieurs fois dans la misère et l'instabilité...», relève la Fédération dans un communiqué.

C'est justement cette vision prétendument «réaliste» et cette «sacro-sainte» liberté économique censée garantir notre prospérité, que les membres de FRSC veulent révoquer en doute. Les textes abordant les thèmes du partage

et de la répartition des richesses, sont légion dans la Bible et les chrétiens ont de bonnes raisons de se préoccuper de justice sociale, jugent-ils.

Le pasteur Pierre Farron de la pastorale œcuménique du travail à Lausanne, relève pour sa part que l'on fait trop bon marché de la dimension éthique dans ce débat, «où seule a prévalu jusqu'ici la logique marchande.» Tout se passe comme si les débats de fond sur les valeurs et les idées n'avaient plus guère droit de cité en politique, regrette l'enseignant vevey-

san Jean-François Martin, qui se souvient d'un autre temps – lorsqu'il intègre le parti socialiste – et où l'idéologie n'était pas encore devenue «un vilain mot».

D'une autre génération, Vincent Léchaire, travailleur social engagé dans le parti socialiste lausannois et président de la FRSC, estime qu'il est urgent de «se libérer de cette forme de chantage» que nous imposent les milieux d'affaire sur le leitmotiv: «on ne peut rien y changer, sinon les entre-

prises vont partir, on perdra des emplois, etc.» La concentration de pouvoir et de capitaux dans certaines mains augmente à une telle vitesse, «qu'il y a un véritable enjeu en termes de liberté» qui doit nous inciter à réagir, selon lui. Et de rappeler que personne n'a l'apanage du réalisme. «La réalité c'est quelque chose qui se construit en permanence. Se demander quelle réalité on veut, créer les bases d'une société viable, pour moi, c'est ça le réalisme», conclut le président. PROTESTINFORMO